



Cession de bail anticipée par le bailleur

Par **jonalix**, le **09/12/2010 à 14:53**

Bonjour, rn Mon grand père, suite au décès de ma grand mère demeure aujourd'hui unique propriétaire d'une maison. Celui-ci, placé en maison de retraite a désigné ma propre mère comme "mandataire" de ce bien; droit qui lui a permis de louer cette même maison à des locataires par le biais d'un bail, ce dernier prenant fin le 30 Juin 2012.rnrnMa femme, mon fils et moi même nous retrouvons à compter du 30 février 2011 sans logement. Notre situation ne nous permettant pas de prétendre à un quelconque logement pour le moment;rnrnExiste t-il un moyen d'écourter légalement et dans l'urgence des faits cités ci-dessus ce bail à une durée minimale afin d'occuper les lieux ?rnrnMerci beaucoup

Par **fabienne034**, le **09/12/2010 à 14:59**

non malheureusement rnrnpour tout savoir sur le bail:rnrn<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>rnrnil faudra faire un congé pour reprise six mois avant la fin du bailrnrnpour tout savoir sur le congé :rnrn<http://www.fbls.net/lettreslocatairesproprietaires.htm>